

## Après (ou avant ?) la préférence nationale, la préférence du fric ?

Depuis le 12 février 2017, il ne s'écoule guère de jours sans que l'on parle des privilèges fiscaux à donner ou non aux entreprises ou aux plus riches. Le résultat sur la RIE III a été cinglant et inattendu. Dans le Jura, un tout petit tiers des citoyens ont dit oui à cette réforme fiscale.

Moins d'une semaine plus tard, le 17 février, les Chambres de commerce et de l'industrie des cantons du Jura et de Neuchâtel donnaient connaissance d'une enquête, forcément dirigée, puisque payée par ces deux associations au service et aux ordres de l'économie et de la grande finance. Le discours, 5 jours après la déconvenue, ne variait guère : il faut baisser les impôts des plus riches, surtout, pour les attirer. En contrepartie, réduisons les dépenses publiques, à commencer par les dépenses sociales. Cette arrogance n'est même pas surprenante. L'avis du peuple n'a d'intérêt que s'il est le même que le nôtre.

Le Quotidien jurassien a fait de cette demande le sujet de son sondage hebdomadaire : faut-il baisser les impôts des riches pour les faire venir ? Le résultat est clair, 22%, moins d'un quart des personnes ayant répondu, pensent qu'il faut soutenir l'idée. Il s'agit d'un sondage, bien sûr, mais les commentaires associés allaient tous dans le même sens : il faut cesser de creuser les différences.

Cerise sur le gâteau en matière d'information durant cette période, on apprend que 523 riches étrangers ont pu acheter un permis B en 2016, en versant quelque 50'000 francs à des entreprises spécialisées dans les négociations fiscales avec les autorités suisses. Parmi les cantons ayant utilisé ce moyen de renflouer les yeux fermés leurs caisses publiques, se trouvent sur le podium le Tessin, avec 200 permis B délivrés, Genève (91) et Zurich (41). On apprend encore que Vaud (30) et le Valais (20) figurent dans le peloton de tête. Une belle démonstration des slogans de préférence nationale du genre « Les nôtres avant les autres » ! Sauf si les autres ont plus de fric que les nôtres, doit-on penser en fait, si l'on observe le Tessin, canton devenu allergique aux étrangers ... sans fortune.

On apprend encore dans l'information parue à ce sujet que seuls les deux Appenzells et Soleure n'ont jamais fait usage de la possibilité offerte par l'article 30 alinéa b de la loi fédérale sur les étrangers qui prévoit qu'« Il est possible de déroger aux conditions d'admission » en cas « d'intérêts publics majeurs ». Le fric, vous l'avez compris, est un intérêt public majeur. Mais cette indication nous apprend aussi que le Jura a délivré, en 2016 ou avant, des permis B à des riches étrangers. D'où nos questions :

1. Combien de permis B, dans les dix dernières années, ont été délivrés à des riches étrangers par les autorités jurassiennes en prétextant l'article 30 alinéa b de la loi fédérale sur les étrangers ?
2. Ces privilégiés, certains du moins, ont-ils également bénéficié de forfaits fiscaux ?
3. Qu'a rapporté effectivement à l'État la délivrance de ces permis ?
4. Le Gouvernement entend-il tenir compte de l'avis des électeurs jurassiens maintes fois exprimé en s'engageant à ne plus utiliser cette pratique douteuse favorable aux seuls étrangers fortunés ?

Delémont, le 21 février 2017

Groupe VERTS et CS-POP  
Rémy Meury